

Fiche d'inscription

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Adresse:

N°/Rue:

Code postal:

Ville:

Email:

Téléphone:

Personnes à prévenir en cas d'urgence:

Nom - Prénom:

Téléphone:

Nom - Prénom:

Téléphone:

J'atteste ne présenter aucune contre-indication à la pratique du surf

Pour votre sécurité merci de nous indiquer tout autres informations médicales, traitements, phobies ou autres problèmes pouvant interférer avec la pratique sportive :

Rien à signaler ou:

Autorisation Parentale (pour les mineurs):

Je soussigné M, Mme

autorise mon enfant (NOM, Prénom)

à participer aux cours de surf de l'école de surf SEAWA encadrés par un moniteur Diplômé.

Formule choisie : Pour une formule « sur-mesure » (groupe, famille,...), contacter l'école directement.

Cours particulier 2h - 110€ / pers

Date:

Séance collective découverte 2h - 40€ / pers

Date:

5 cours 2h collectif - 165€ / pers

Date du:

au:

Le tarif comprend le prêt du matériel [combinaison, planche]. Les horaires des cours sont prédéfinies en fonction des marées et varient au fil des jours, elles vous seront communiquées lors de votre inscription.

En cochant cette case je certifie posséder une assurance personnelle qui me couvre dans la pratique sportive du surf.

En cochant cette case j'accepte les conditions de ventes ci-jointes

Date:

Conditions générales de vente école de surf Seawa

Art 1. Inscription / Réservation

Les réservations sont effectuées par le paiement d'un acompte de 50%, et implique l'adhésion aux conditions générales de vente. Si le stagiaire est mineur ce bulletin d'inscription a valeur d'autorisation parentale et doit être remplie par le tuteur légal de l'enfant. Le solde devra être réglé le jour du premier cours.

Art 2. Annulation

Toute annulation du fait de l'élève intervenant dans les 15 jours précédant la date de début de stage entraînera l'encaissement de l'acompte. Toute annulation du fait de l'élève intervenant durant le stage n'entraînera aucun remboursement (sauf maladie, accident... sur justificatif). Toute annulation du fait de l'école entraînera un remboursement des prestations non effectuées. En cas de mauvaises conditions météorologiques (vents violents, grosses vagues, mer plate...), les cours qui ne pourront pas être effectués seront, en accord avec les stagiaires: reportés à une date ultérieure ou remboursés.

Art 3. Responsabilité de la structure

Les stagiaires seront pris en charge par le moniteur de l'école de surf et donc sous sa responsabilité durant les horaires de cours définies. En dehors de ces heures, l'école est déchargée de toute responsabilité civile. Les parents devront s'assurer que la prestation a bien lieu avant de laisser leurs enfants. L'école de surf SEAWA décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

Art 4. Contre indication médicale

L'autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs et les stagiaires ne doivent pas avoir de contre-indications médicales à la pratique du surf. Le stagiaire garantie posséder un certificat de non contre indication à la pratique du sport et du surf. Le responsable légal, l'animateur ou le responsable de la structure doit pouvoir présenter le certificat médical et l'autorisation parentale de chaque mineur à la demande de l'école de surf SEAWA.

Art 5. Assurance

Les cours sont assurés en responsabilité civile professionnelle, les garanties du contrat sont disponibles auprès du responsable de la structure sur demande et affichées dans le bâtiment de l'école de surf. Chaque participant doit posséder une assurance en responsabilité civile et être assuré pour les activités sportives incluant la pratique du surf [assurance individuelle accidents/rapatriement].

Art 6. Sécurité

Dans le cadre de la pratique de surf, des consignes de sécurité strictes sont communiquées aux élèves en fonction des conditions de mer, de leur niveau de pratique et de leurs aptitudes. Un élève ne respectant pas les consignes peut se voir exclu du cours, temporairement ou définitivement, sans remboursement.

Art 7. Engagement de Seawa école de surf

Dans le cadre de la formule choisie, l'école de surf s'engage à respecter des conditions optimales en terme de qualité d'accueil, de matériel, d'enseignement, d'encadrement et de sécurité. Le matériel nécessaire, adapté et en bon état (combinaison, planche de surf...) sera fourni aux stagiaires uniquement pendant les heures de cours.

Art 8. Engagement des clients

En s'inscrivant à l'école de surf Seawa, les surfeurs mineurs et leurs parents acceptent les risques liés à la pratique du surf dans les conditions normales de pratique.

Art 9. Droit à l'image

L'école de surf Seawa peut être amenée à utiliser les photos et/ou films qui auront pu être fait durant les stages dans la limite de la promotion de l'école de surf. L'image des stagiaires ne pourra en aucun cas être revendue ou utilisée par des tiers. Vous pouvez vous opposer [partiellement ou totalement] à la diffusion d'informations vous concernant, en le signalant au responsable de l'école de surf.